

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1057)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AC122

présenté par

M. Breton

ARTICLE PREMIER**ANNEXE**

À la troisième phrase de l'alinéa 8, substituer aux mots : « de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), entre 2009 et 2009, la France s'est de plus en plus éloignée de la tête du classement aux tests internationaux et le niveau a baissé », les mots : « des pays de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), la France s'éloigne cependant de la tête de classement et son niveau baisse ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La rédaction du rapport annexé pourrait laisser croire que l'augmentation du nombre d'élèves en difficulté ne daterait que d'une dizaine d'années et coïnciderait donc avec l'action de la majorité sortante. Or nous savons que la dégradation des résultats de notre système éducatif date de plusieurs décennies. De plus, on ne peut pas faire tout dire aux tests PISA, dont les premiers ne datent que de 2000. Il convient donc de rechercher une rédaction plus objective, moins polémique et mieux à même de rassembler le plus grand nombre sur un constat partagé.